

PROCÈS-VERBAL DE VISITE D'INSTALLATION ÉLECTRIQUE DOMESTIQUE BASSE TENSION

Données générales

Adresse de l'installation

Quai de Lourthe 31B / 071

(étage 7ème)

4000 Liège

unité d'habitation

(appartement)

Propriétaire

Jean Marchal

Responsable des travaux

s/o

#TVA

sans objet

Date du contrôle

17/08/2016

Type du contrôle

contrôle lors de la vente -
installation électrique datant
d'avant le 1er octobre 1981
(Art. 276 bis)

Agent visiteur

Jean-Paul Simonis

Dérogations applicables/appliquées

Art. 278

Visualisation de l'habitation et de l'installation



Données du raccordement

GRD

TECTEO - RESA (opérateur

Code EAN

GRD)

Numéro du compteur

non communiqué

Index jour / nuit

5738387

/

Type de raccordement

Câble compteur - tableau

Tension nominale de service

Courant nominal de la protection de
branchement

souterrain

VOB 4 x 6 mm²

3x400V + N - AC

30A

Contrôle

Conformité schéma(s) unifilaire(s) et plan(s) de position

pas OK

Nombre de tableaux

1

Nombre de circuits

10

Circuit(s)	3xII	3xII	3xII	1xII
Protection	MJ6A3KA	MJ10A3KA	MJ16A3KA	MJ20A3KA
Section (mm ²)	1,5/2,5	1,5/2,5	1,5/2,5	2,5
Conclusion	OK	OK	OK	OK

Les fondations datent	d'avant le 1/10/1981
Prise de terre	piquets
Résistance de dispersion de la prise de terre (Ω)	16,8
Conformité des liaisons équipotentielles	pas OK
Test de continuité	pas concluant
Contrôle boucle de défaut	pas concluant
Protection contre les contacts indirects	pas OK

Résistance minimale d'isolement mesurée (MΩ)	0,22
Dispositif différentiel de tête	absent
Dispositif différentiel "sdb"	absent
Raccordement	pas OK
Éclairage/machines	OK
Contrôle visuel appareils fixes et/ou mobiles	OK
Protection contre les contacts directs	OK

Conclusion

X

A la date du **17/08/2016**, l'installation électrique de "Quai de Lourthe 31B / 071 (étage 7ème) - 4000 Liège" n'est pas conforme au Règlement Général des Installations Electriques.

Le contrôle réalisé par **Certinergie** a porté sur les parties visibles de l'installation et normalement accessibles

Une visite complémentaire est à exécuter dans les **18 mois** de l'acte authentique de vente par un organisme agréé. L'acquéreur a pour obligation de communiquer par écrit son identité et la date de l'acte de vente à l'organisme agréé qui a exécuté la visite de contrôle de l'installation électrique.

Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées lors de la visite de contrôle doivent être exécutés sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens.

Signature de l'agent



Signature du propriétaire



Certinergie ASBL - Organisme de contrôle agréé

Siège social : 57 Rue Haute Voie, 4537 Verlaine

Siège d'exploitation : 60 Avenue du Diamant, 1030 Bruxelles

Siège d'exploitation : 11 Chaussée de Bruxelles, 1300 Wavre

N° de compte : BE57 0688 0780 1025



Site internet: www.certinergie.be
Tél: 0800 82 171

Liste des infractions

- Les canalisations principales d'eau et/ou de gaz internes au bâtiment, et/ou les colonnes principales du chauffage central et de climatisation et/ou les éléments métalliques fixes et accessibles qui font partie de la structure de la construction et/ou les autres éléments métalliques principaux ne sont pas connectés à la borne principale de terre - Art 72;86;278
- La continuité du PE vers les contacts de terre des socles de prise et/ou vers des appareils de classe 1 à poste fixe et/ou des liaisons équipotentielles (principales, supplémentaires) n'est pas réalisée - Art 70;72;73;86
- Les schémas unifilaires et/ou de position ne sont pas présents - Art 16;269;273
- La section de pontages dans le(s) tableau(x) électrique(s) n'est pas adaptée aux calibres de dispositifs de protection contre les surintensités - Art 117
- DPCDR (différentiel) de tête n'est pas présent - Art 86
- Machine à laver, séchoir et/ou lave-vaisselle ne sont pas alimentés par des circuits distincts, réservés à cet effet - Art 198;271bis
- Il manque sur le tableau principal un interrupteur-sectionneur général qui permet la coupure simultanée de toutes les phases et éventuellement du neutre, et cette fonction ne peut être assurée par le disjoncteur de branchement, n'étant pas conçu pour assurer le sectionnement - Art 248
- Un dispositif de protection à courant différentiel-résiduel à haute ou très haute sensibilité ne protège pas comme il se doit certains circuits où l'eau est présente (facteur d'influences externes AD2 ou plus) - Art 86.08
- Des circuits alimentant lave-vaisselle, séchoir et/ou lave-linge ne sont pas subordonnés à un dispositif différentiel à haute ou très haute sensibilité. - Art 86.08
- Il n'y a pas de dispositif différentiel placé à l'origine de l'installation électrique - Art 86
- Les bases de fusibles/disjoncteurs à broches ne sont pas équipées d'éléments de calibrage - Art 251
- La section de conducteur(s) n'est pas conforme - Art 117;198;278
- La section des circuits alimentant une cuisinière ou une lessiveuse n'est pas conforme - Art 198;271bis
- Les coupe-circuits à fusibles ou petits disjoncteurs à broches ou du type D des circuits de section inférieure à 10mm² sont construits de sorte qu'ils peuvent être remplacés par des éléments de courant nominal plus élevé que celui prévu pour le circuit - Art 251
- la résistance d'isolement de l'installation n'est pas suffisante - Art 20
- Du matériel électrique est présent dans un/des volume(s) qui ne lui est/sont pas autorisé(s) de la salle de bains/de douche - Art 86.10
- La correspondance entre les degrés de protection (IP) du matériel électrique contre les contacts directs et les volumes dans la salle de bain n'est pas respectée - Art 86
- La correspondance entre les moyens de protection contre les contacts indirects et les volumes dans la salle de bain n'est pas respectée - Art 86;278
- La connexion d'appareils aux installations n'est pas correcte - Art 240
- Une machine à laver et/ou assimilé est raccordée via un cordon multiprise - Art 240

Certinergie ASBL - Organisme de contrôle agréé

Siège social : 57 Rue Haute Voie, 4537 Verlaine

Siège d'exploitation : 60 Avenue du Diamant, 1030 Bruxelles

Siège d'exploitation : 11 Chaussée de Bruxelles, 1300 Wavre

N° de compte : BE57 0699 0780 1025



Site internet: www.certinergie.be
Tél: 0800 82 171

Remarques

- Nous ne pouvons pas exclure qu'au dépôt des schémas il puisse y avoir d'autres infractions
- Les socles de prise ne comportent pas de protections enfants
- Nous conseillons d'afficher la tension de service sur le tableau électrique
- L'appareillage électrique fixe ou à poste fixe suivant n'est pas présent - sèche-linge
- Nous attirons l'attention sur le fait que machine à laver, sèche-linge, lave-vaisselle doivent être sur des circuits séparés et subordonnés à un dispositif différentiel à haute (entre 10 et 30mA) ou très haute sensibilité ($=<10mA$), lui-même subordonné au dispositif différentiel de tête d'installation électrique.

Devoirs du propriétaire, gestionnaire ou locataire de l'installation :

Il a pour obligation de conserver le procès-verbal de conformité ou de contrôle dans le dossier de l'installation électrique, de renseigner dans le dossier les modifications apportées à l'installation électrique, en cas d'accident aux personnes dû à l'électricité de prévenir le Service Public Fédéral ayant l'Energie dans ses attributions, d'assurer ou de faire assurer l'entretien de l'installation et de veiller à ce que l'installation reste conforme en tout temps, de refaire contrôler l'installation en cas d'infraction(s) avant un délai d'un an et par le même organisme en cas de visite de contrôle, et si suite à un contrôle pour la vente d'une installation électrique datant d'avant le 1er octobre 1981, avant un délai de 18 mois à dater du jour de l'acte de vente par l'organisme de son choix. Dans le cas où, lors de la seconde visite, des infractions subsistent, l'organisme agréé se doit d'envoyer une copie du procès-verbal de visite de contrôle à la Direction générale de l'Energie préposée à la haute surveillance des installations électriques domestiques. Le Service public fédéral ayant l'Energie dans ses attributions, est informé, par l'organisme agréé qui a effectué la visite de contrôle, de l'existence d'infractions au cas où il n'est pas donné suite à la remise en ordre de l'installation.

En résumé, quelles sont les mesures à prendre si l'installation électrique n'est pas conforme?

1

Lisez attentivement ce procès-verbal

2

Tenez informé Certinergie de la date de l'acte de vente

3

Réalisez les travaux de mise en conformité sans retard et prenez les mesures nécessaires pour sécuriser l'installation

4

Faites reconstrôler l'installation endéans les 18 mois de l'achat du bien

5

Certinergie est à votre service pour effectuer ce contrôle

Certinergie ASBL - Organisme de contrôle agréé

Siège social : 57 Rue Haute Voie, 4537 Verlaine

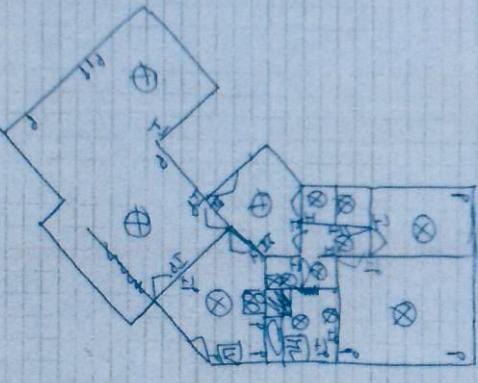
Siège d'exploitation : 60 Avenue du Diamant, 1030 Bruxelles

Siège d'exploitation : 11 Chaussée de Bruxelles, 1300 Wavre

N° de compte : BE57 0688 0790 1025



Site internet: www.certinergie.be
Tél: 0800 82 171

 <p>Quai de l'astille 2004 ligne 11</p> <p><i>[Signature]</i></p> <p>Seul ce qui est visible et accessible lors du contrôle est représenté</p> <p>Version 2 de 09/09/2011</p>		<p>Croquis de position élémentaire et descriptif sommaire des tableaux</p> <p>sur base de ce qui est visible et accessible lors du contrôle</p> <p>Note : ces croquis ne remplacent pas les schémas unifilaires et de position réglementaires</p>	
		<p>certi</p> <p>date de contrôle : 09/09/2011</p> <p>organisme de contrôle : certi</p> <p>lieu : Quai de l'astille 2004 ligne 11</p> <p>ASBL</p> <p>date de visite : 09/09/2011</p>	<p>croquis de position élémentaire et descriptif sommaire des tableaux</p> <p>date de visite : 09/09/2011</p>
<p>Croquis de position élémentaire et descriptif sommaire des tableaux</p> <p>sur base de ce qui est visible et accessible lors du contrôle</p> <p>date de visite : 09/09/2011</p>		<p>Croquis de position élémentaire et descriptif sommaire des tableaux</p> <p>sur base de ce qui est visible et accessible lors du contrôle</p> <p>date de visite : 09/09/2011</p>	

Certinergie ASBL - Organisme de contrôle agréé

Siège social : 57 Rue Haute Voie, 4537 Verlaine

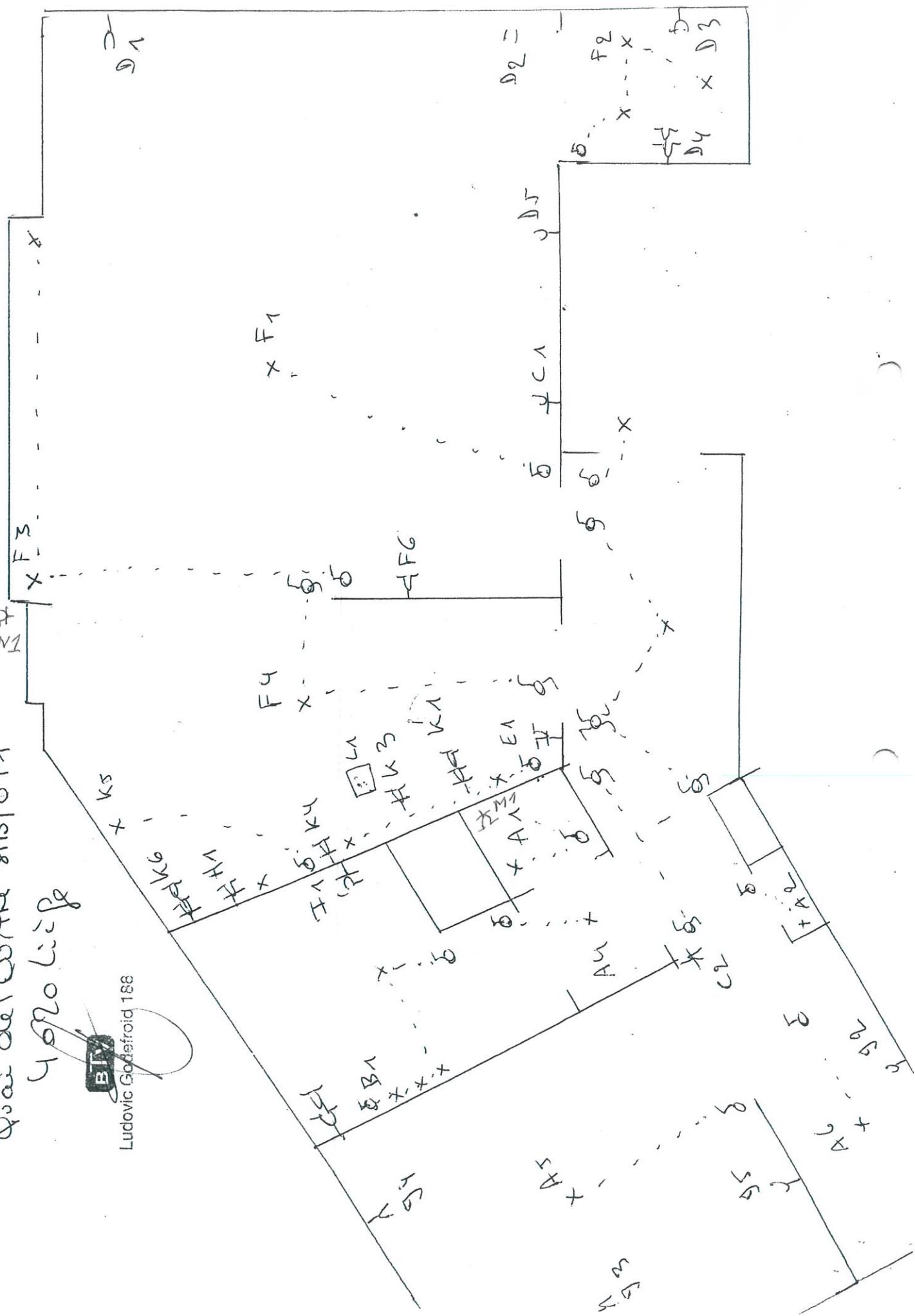
Siège d'exploitation : 60 Avenue du Diamant, 1030 Bruxelles

Siège d'exploitation : 11 Chaussée de Bruxelles, 1300 Wavre

N° de compte : BE57 0699 0780 1025

Am Anfang des
Jahrs soll die Zahl 071
vergrößert werden.

BT
Ludovic Godetroid 188



Dear Mr. Ferguson,
I am writing to you to let you know that I am not
able to go to the 3rd floor of the building
because of the lack of space.

Ludovic Godefroid 188

